

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 novembre 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 novembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Étaient absents et excusés : M. MILLOT, Mme BLED, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. MILLOT, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs du camping municipal

SV/N° 2023 - 11 - 14

Vu la délibération n° 2022-11-09 fixant les tarifs du camping municipal à compter du 1^{er} avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – fixe comme suit les tarifs du camping municipal à compter du 1^{er} avril 2024 :

Tarifs d'accès par jour

- forfait pour une personne	
* avec électricité	10,50 €
* sans électricité	7,60 €
- forfait pour deux personnes	
* avec électricité	12,80 €
* sans électricité	10,30 €
- par personne supplémentaire	
* enfant de moins de 7 ans	1,90 €
* enfant de plus de 7 ans et adulte	3,10 €

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 3
Pour : 21
Contre :
Abstentions :

Tente supplémentaire	
* avec électricité	4,60 €
* sans électricité	2,30 €
Emplacement garage mort pour caravane	
* du 01/09 au 30/06	1,95 €
* du 01/07 au 31/08	6,60 €
<u>Vidange camping-car + eau</u>	4,60 €
<u>Machine à laver le linge</u>	2,90 €/lessive
<u>Animaux</u>	1,60 €

La présente délibération annule et remplace celle visée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK